

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Hector L. Langevin ait la permission de présenter un bill (No 94) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Curran dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 18.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 33) modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) constituant en corporation l'Association Canadienne de promotion d'assurance (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour